

Procès verbal

Le mardi 11 mars 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Gabriel PIC.

Secrétaire de la séance : Olivier PIC

Présents : Gabriel PIC, Aurélie DUMORTIER, Julie ROGER-MAZAS, Jean-Michel GARINO, Eric PRAT, Danielle MANENT, Charlie ROUVIERE, Olivier PIC

Représentés : Hervé CAMPO représenté par Eric PRAT, Malika LAOUADI représentée par Aurélie DUMORTIER, Blandine ELAIN représentée par Julie ROGER-MAZAS

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025- 5 min

Compte-rendu des délégations au Maire - 5 min

Informations des structures (CDC, PNR, SEBA...) et des commissions municipales - 20 min

2. Adhésion 2025 au centre social Le Ricochet
3. Adhésion au groupement de commandes SDE07
4. Demande de subvention LEADER Ardèche pour le projet Habitat Léger de Laugeyre
5. Chantier gradins Taranis et acoustique Taranis
6. Frais de fonctionnement scolaire les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 pour la commune de TAURIERS
7. Modification des commissions communales
8. Augmentation par Plein Sud Restauration du tarif des repas de la cantine scolaire

Questions diverses

1. Chantier La croix
2. Bilan du recensement

Délibérations du conseil :

Adhésion au groupement de commandes SDE07 (N° DE_017_2025)

Le conseil municipal décide de reporter le vote de cette délibération.

Délibération : ajournée

Frais de fonctionnement scolaire des années scolaires 2022/2023 et 2023/2024 pour la commune de TAURIERS (N° DE_020_2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal le montant des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 et pour l'année 2023-2024, à savoir :

Dépenses effectuées durant l'année scolaire 2022-2023 pour 21 élèves :

Fournitures scolaires : 1 902.89 €
Pharmacie : 0,00 €
Fournitures d'entretien ménager : 1 617.43 €
Fournitures d'entretien du bâtiment : 139.35 €
Fournitures de petit équipement: 303.47 €
Consommation d'eau : 295.56 €
Consommation d'énergie (électricité + granulés bois) : 1 299.01 €
Consommation téléphonique : 639.95 €
Prestation de service (maintenance informatique) : 164.28 €
Prestation de service (maintenance extincteurs) : 0,00 €
Prestation de service (maintenance + conso photocopieur) : 2 120.73 €
Entretien annuel chaudière bois : 0.00 €
Frais d'entretien des locaux: 2 733.33 €
Ordures ménagères : 113.20 €
Achats liés à la COVID: 0,00 €
Eveil musical : 0,00 €
Alimentation : 85.13 €
Personnel communal :
 Salaire net : 9 810.00 €
 Charges patronales : 4 875.54 €

TOTAL 26 099.87 €

26 099.87 € = 1 242.85

21 élèves

CP COMMUNAL **0,74**

Coût par élève pondéré du CP **925.47 €**

Elève concerné sur la Commune de TAURIERS :

· Yelven CHAILLOUX (Fils de Mikaël CHAILLOUX)

Le montant dû par la Commune de Tauriers pour l'année scolaire 2022-2023 est arrêté à la somme de neuf cent vingt-cinq euros et quarante-sept centimes (925.47€)

Dépenses effectuées durant l'année scolaire 2023-2024 pour 18 élèves :

Fournitures scolaires : 2 500.00 €
Pharmacie : 120.97 €
Fournitures d'entretien ménager : 1 133.33 €
Fournitures d'entretien du bâtiment : 276.44 €
Fournitures de petit équipement: 30.00 €
Consommation d'eau : 250.00 €
Consommation d'énergie (électricité + granulés bois) : 2 050.00 €
Consommation téléphonique : 1 560.00 €
Prestation de service (maintenance informatique) : 50.00 €
Prestation de service (maintenance extincteurs) : 300,00 €
Prestation de service (maintenance + conso photocopieur) : 2 000.00 €
Entretien annuel chaudière bois : 750.00 €
Frais d'entretien des locaux: 3 383.33 €
Ordures ménagères : 118.40 €
Achats liés à la COVID: 0,00 €
Eveil musical : 0,00 €
Alimentation : 0.00 €
Personnel communal :
 Salaire net: 11 250.00 €
 Charges patronales : 6 200.00 €

TOTAL 31 972.48 €

31 973.48 € = 1 776.25

18 élèves

CP COMMUNAL 0,74

Coût par élève pondéré du CP 1 327.58 €

Elève concerné sur la Commune de TAURIERS :

· Yelven CHAILLOUX (Fils de Mikaël CHAILLOUX)

Le montant dû par la Commune de Tauriers pour l'année scolaire 2023-2024 est arrêté à la somme de mille trois cent vingt-sept euros et cinquante-huit centimes (1 327.58€).

Le Conseil Municipal est invité à voter pour:

- Demander le remboursement des sommes de 925.47€ et 1 327.58€ à la Commune de Tauriers pour ces années scolaires, soit un total de 2 253.05€.

Délibération : adoptée

Adhésion 2025 au centre social Le Ricochet (N° DE_016_2025)

Monsieur le Maire présente le courrier du conseil d'administration collégial du centre socio-culturel Le Ricochet. L'association sollicite la commune pour une adhésion communale à partir de l'année 2025. Le centre socio-culturel a mis à disposition des élus divers documents. Il est précisé que pour les communes adhérentes les élus sont invités aux comités de pilotage, assemblées Générales et réunions partenariales.

Madame la vice-présidente de la commission Vivre-Ensemble précise que cette commission s'est prononcée favorablement sur la demande du centre social malgré un mode de calcul jugé insatisfaisant. Il est ainsi proposé au conseil municipal de voter favorablement cette délibération pour cette année 2025. Néanmoins le conseil municipal de Rocles demande au centre social de revoir le mode de calcul des frais d'adhésion avant l'appel de l'année 2026.

Le Conseil Municipal est amené à voter pour:

- Accepter la participation de la commune de Rocles selon le projet de l'association de poursuivre ses activités étendues sur l'ensemble des communes de l'EPCI
- Fixer la participation financière de la commune de Rocles selon le mode de calcul proposé par l'association, soit pour la tranche de 251 à 400 habitants un montant 5 euros par habitants pour un total de 1 325 €.

Délibération : adoptée

Chantier gradins Taranis et acoustique Taranis (N° DE_019_2025)

Vu la délibération DE-070-2024 du 19 novembre 2024 portant sur l'acoustique de la salle intergénérationnelle TARANIS

Vu la délibération DE-008-2025 du 20 janvier 2025

Considérant le devis AML Maçonnerie d'un montant Hors Taxes de 16 219.74€

Considérant le devis de Histoire de Fer Forgé d'un montant TTC 9 769.80€,

Considérant le devis de Cevennes Couleurs d'un montant Hors Taxes de 5 089.80€

Considérant le devis de L'atelier Du bois d'un montant Hors taxes de 5 670.00€

Considérant le budget global du projet d'un montant total de 36 749.34€

Considérant le dispositif Atout Ruralité qui finance à hauteur de 40% les investissements et l'opportunité pour la commune de faire une demande de subvention dans ce cadre précis pour un montant de 14 699.74€

Le conseil municipal est invité à se prononcer pour:

- Donner tout pouvoir au Maire pour procéder à la souscription des prestations concernant les gradins et l'acoustique intérieur, pour le montant total de 36 749.34€
- Déposer un dossier de subvention « Atout Ruralité » au Département concernant les gradins et l'acoustique de la salle Taranis
- De donner tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires au dépôt de cette subvention

Contre: Hervé CAMPO, Eric PRAT

Abstention: Jean-Michel GARINO, Danielle MANENT

Délibération : adoptée

Augmentation par Plein Sud du tarif des repas de la cantine scolaire (N° DE_022_2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation de la restauration scolaire au 1er septembre 2024.

Conformément à la convention signée le 4 mai 2023 avec Plein Sud Restauration, la révision des prix est faite une fois par an de façon automatique et sans formalité à hauteur de 2%.

Les prix d'un repas pour le déjeuner enfant avait été conventionnée à 3.50€ HT (soit 3.69€ TTC).

Suite à la hausse opérée par PLEIN SUD RESTAURATION, le tarif du repas enfant est à 3.56€ HT (soit 3.76€ TTC).

Au vu de l'adoption de la délibération DE-062-2023 en date du 11 décembre 2023 concernant la mise en place de la cantine à 1€, et au vu de l'augmentation du prestataire PLEIN SUD, il est proposé une augmentation de la tarification comme suit:

		Proposition au 01/03/2025	
Catégorie	Pour mémoire tarifs parents TTC au 01/01/2024	Augmentation	Nouveau tarif
Tarif social 1: déjeuner enfant QF de 0 à 600	0.68 €	0 %	0.68€
Tarif social 2: déjeuner enfant QF de 601 à 1000	1 €	0 %	1€
Tarif normal 3: déjeuner enfant QF supérieur à 1001	3.68 €	2%	3,76€

- VU le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 qui met fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public,
- VU les tarifs proposés ci-dessus
- Considérant la nécessité de réajuster les tarifs de la cantine.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré avec le Conseil municipal, les membres présents et représentés

DECIDE de fixer les tarifs de la cantine comme suit:

Catégorie	Pour mémoire tarifs HT au 01/11/2022	Tarif applicable au 01/03/2025
Tarif social 1: déjeuner enfant	0.68 €	0,68€
Tarif social 2: déjeuner enfant	1 €	1€
Tarif normal 3: déjeuner enfant	3.68 €	3,76€

Contre: Eric PRAT, Hervé CAMPO

Abstention: Charlie ROUVIERE

Délibération : adoptée

Demande de subvention LEADER Ardèche pour le projet Habitat Léger de Laugeyre (N° DE_018_2025)

Vu de la délibération DE_060_2024 approuvée en séance du conseil municipal du 24 septembre 2024

Considérant dossier déposé dans le cadre de l'appel à projet du dispositif « Redynamiser les communes via des démarches participatives : logements collectifs innovants, concertation nouvelles formes urbaines, éco mobilité » Référence (501-AURGAL003-FA1-AAP1)

Considérant la demande formulée par LEADER sur l'insuffisance d'informations contenus dans la délibération DE_060_2024

Considérant la possibilité de se faire co-financer via le dispositif LEADER l'accompagnement de l'association Hameaux légers ainsi que l'accompagnement de la maîtrise d'œuvre d'aménagement

Considérant que le plan de financement ci-dessous n'est qu'un tableau prévisionnel et qu'il ne présage pas des montants exacts des aides publiques ainsi que de l'autofinancement , montants qui pourront donc être modifiés en cas de besoin

Budget previsionnel leader			
Dépenses		Ressources	
Intitulé	Prévu (HT)	Intitulé	Prévu
AMO - Asso Hameaux légers	27 846 €	Subventions totales	47 117 €
		dont Europe (LEADER)	37 694,00 €
Maîtrise d'oeuvre aménagement(Etudes sol/,topographie, bornage)	31 050 €	dont co financement commune	9 423,00 €
Taxe d'aménagement		Autofinancement (fonds propres)	11 779 €
Total HT	58 896 €		58 896 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est amené à voter pour :

- Valider le dépôt de demande de subvention dont l'opération est intitulée « Création d'un hameau léger collectif et participatif sur un terrain communal en zone STECAL avec pour objectif l'installation de neuf foyers début 2026. »

- Donner tout pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce dossier

Contre: Eric PRAT, Hervé CAMPO

Abstention: Jean-Michel GARINO, Danielle MANENT

Délibération : adoptée

Validation du procès verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025 (N° DE_015_2025)

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer au sujet du procès-verbal du conseil du 20 janvier 2025.

Le conseil municipal valide le procès-verbal.

Absence de Eric PART (avec le pouvoir de Hervé CAMPO) au moment du vote

Délibération : adoptée

Modification des commissions communales (N° DE_021_2025)

Vu la délibération DE_037_2023 de désignations des commissions communales et intercommunales

Vu la délibération DE-071-2024 de clôturant la commission mixte temporaire pour l'aménagement des abords de Taranis

Considérant la vacance de la vice-présidence de la commission économie, commerces et gestion des déchets,

Considérant la demande de M. Eric Prat de siéger à toutes les commissions municipales

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de:

- Intégrer M. Eric PRAT à toutes les commissions municipales

Abstention: Charlie ROUVIERE, Blandine ELAIN, Malika LAOUADI, Gabriel PIC

Délibération : adoptée

Gabriel PIC
Président de séance

Olivier PIC
Secrétaire de séance